

Agir en matière tarifaire avant qu'il ne soit trop tard

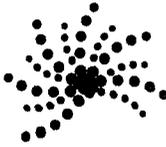


**Mémoire de l'Association québécoise
des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ)
et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)**

**Portant sur le projet de loi 52,
Loi concernant la mise en œuvre
de la stratégie énergétique du Québec
et modifiant diverses dispositions législatives**

PRÉSENTÉ DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Québec, le 29 novembre 2006

AQCIÉ 
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

 **Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec**



Mémoire de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

Monsieur le Président de la Commission,
Monsieur le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Mesdames et messieurs les députés de la Commission,

Permettez-moi d'abord de vous présenter les personnes qui m'accompagnent. Il s'agit de M. Serge Bergeron, président du Conseil de l'AQCIÉ et directeur, Développement stratégique des opérations chez QIT Fer et Titane de Sorel et de M. Pierre Vézina, Directeur Énergie du Conseil de l'industrie forestière du Québec.

L'AQCIÉ et le CIFQ tiennent à remercier la Commission de les avoir invités à présenter leur point de vue sur le projet de loi actuellement sous étude. D'entrée de jeu, je tiens à vous préciser que nous n'interviendrons pas sur l'ensemble des dispositions du projet de loi, mais seulement sur celles qui concernent directement nos membres, qui risquent d'avoir un impact tarifaire ou dont le partage des responsabilités entre la Régie de l'énergie et l'Agence de l'efficacité énergétique nous semble poser problème. De plus, nous vous recommanderons d'agir plus largement en matière tarifaire et de manière urgente ainsi que de donner un mandat additionnel à la Régie.

Avant de débiter, je voudrais vous donner quelques chiffres pour mémoire. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité opèrent 130 usines sur le territoire du Québec. Celles-ci sont localisées très majoritairement en région, leurs secteurs d'activité sont principalement la métallurgie, les mines, la chimie, la pétrochimie et les pâtes et papiers. Leurs usines fournissent 43 000 emplois directs bien rémunérés (21 % au-dessus de la moyenne) et 35 000 emplois indirects. Les grandes entreprises consomment 42 % de toute l'électricité du Québec, soit des achats de 2 milliards \$/an, elles contribuent pour 18 milliards \$ au PIB de la province et versent 1,9 milliard \$ par année au gouvernement en excluant les taxes foncières et les revenus touchés par les ventes d'électricité. Nous sommes donc un joueur important non seulement en matière énergétique, mais aussi et surtout en matière de développement économique.

Pour une bonne compréhension de nos propositions, il est important de rappeler que la stratégie énergétique du gouvernement, rendue publique le 4 mai dernier, a déçu la grande entreprise, qui a déploré qu'elle ne contienne que peu, voire pas du tout, de mesures visant à mettre fin au climat d'insécurité qui règne depuis

Mémoire de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

trop longtemps en matière tarifaire. À ce moment, l'Association avait également souligné à quel point ce climat d'insécurité est nuisible non seulement au développement de nouveaux projets d'entreprises en région, mais qu'il met en péril la pérennité d'usines installées souvent depuis plus de 50 ans. Nous y reviendrons tantôt. (Voir communiqué de presse du 4 mai 2006 en annexe).

En ce qui concerne plus spécifiquement l'efficacité énergétique, je tiens à vous mentionner dès le départ que nos entreprises sont des partenaires enthousiastes de ces programmes et qu'à l'heure actuelle, quelque 580 projets d'efficacité énergétique sont en cours pour un taux de participation de 59 % et une moyenne de quatre projets par client participant. Depuis janvier 2004, des projets d'économie d'électricité de 598 GWh ont été acceptés et 321 GWh ont été implantés. Les grandes entreprises, qui représentent le tiers de l'objectif global d'Hydro-Québec de 8 TWh pour 2015, sont également engagées dans un nouveau programme touchant les procédés de fabrication qui permet des économies supplémentaires de 500 GWh par année, soit l'équivalent de 20 000 résidences. Ainsi, quand il est question d'efficacité énergétique, nous sommes de précieux et efficaces partenaires.

Première partie : l'Agence

La première partie de nos commentaires concernant le projet de loi vise les dispositions relatives à l'Agence de l'efficacité énergétique. Deux aspects nous préoccupent particulièrement. Il s'agit tout d'abord du financement des programmes d'efficacité énergétique. Nous ne pouvons nous empêcher de souligner qu'auparavant la section des énergies renouvelables relevait du ministère des Ressources naturelles et était financée par le gouvernement, donc par des fonds publics. Or avec le transfert de ses employés et de ses mandats vers l'Agence, ce sont maintenant exclusivement les usagers (résidentiel, industriel, commercial et institutionnel) qui payeront la note. Il s'agit d'un désengagement de l'État au détriment

des consommateurs d'énergie que nous tenions à souligner. En ce qui concerne les consommateurs d'électricité et de gaz naturel, ils payent déjà aux distributeurs (Hydro-Québec et Gaz Métro) leur part pour les programmes d'efficacité énergétique.

Nous sommes d'autant plus inquiets que dans un article paru le 27 novembre dernier dans *Le Soleil*, il est question que le budget de l'Agence passe de 18 millions \$ à 100 millions \$, le tout « entièrement financé par des revenus extrabudgétaires provenant des distributeurs d'énergie, incluant une nouvelle redevance sur les produits pétroliers. » Le désengagement de l'État risque donc de peser lourdement à la hausse sur des tarifs d'électricité déjà beaucoup moins compétitifs.

Il y a aussi toute la question de l'élaboration du plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies. Nous comprenons du projet de loi que l'Agence doit consulter les principaux intéressés à cette étape préparatoire (art. 22,3). Or, cela ne nous semble pas suffisant, ni porteur de toutes les garanties de transparence et d'ouverture inhérentes à un processus de consultation publique. Nous considérons plutôt que les consultations sur cet important plan d'ensemble devraient se faire via des audiences publiques tenues par la Régie de l'énergie, là où tous les intervenants peuvent se faire entendre de façon efficace et selon des règles connues. En effet, la Régie fonctionnant comme un tribunal quasi-judiciaire, les mémoires déposés doivent être fondés sur des données vérifiables et les personnes et organismes qui les présentent doivent en témoigner et sont sujets à être contre interrogés. Ce fonctionnement assure sérieux et imputabilité au processus consultatif.

Une fois les audiences terminées, la Régie, comme elle le fait déjà dans bon nombre de dossiers, pourra faire des recommandations au gouvernement quant à l'issue à donner aux consultations sur le plan d'ensemble, qui se seraient tenues devant elle. Car, il nous semble important que dans un dossier comme l'efficacité énergétique, qui requière une collaboration intense

Portant sur le projet de loi 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

de tous les partenaires, non seulement le plan doit-il être connu de tous, mais les débats entourant son élaboration doivent se faire de façon ouverte, transparente, rigoureuse et imputable.

Selon les grandes entreprises consommatrices, la Régie est le seul organisme habilité à établir les tarifs d'électricité. Il serait donc tout à fait inapproprié, de notre point de vue, que par le biais de dispositions comme les articles 22,4 et 22,5 du projet de loi, l'Agence prenne des décisions qui pourraient avoir à terme un impact tarifaire. Cela irait à l'encontre des bases du système actuel, briserait l'équilibre existant et ne pourrait qu'introduire des distorsions nuisibles aux usagers dans la fixation des tarifs et dans l'économie générale des rapports entre le distributeur et les consommateurs.

De plus, concernant la section gestion et reddition de comptes, l'AQCIÉ et le CIFQ considèrent que le fait que l'Agence n'ait de compte à rendre qu'au gouvernement et que son rapport sur l'état d'avancement du plan d'ensemble ne soit déposé qu'à la Régie est insuffisant. Les informations qu'il contient concernant l'ensemble des intervenants, dont au premier chef, les consommateurs, qui financent ce plan. Ils doivent donc avoir accès à toute l'information sur l'état d'avancement des différents programmes, leur coût, les résultats obtenus, tout ceci devant faire l'objet d'audiences publiques devant la Régie.

Un autre aspect nous semble aussi devoir être questionné, il s'agit du partage de la facture entre les différents types d'énergie (électricité, gaz naturel, pétrole). En effet, qui va payer pour quels programmes? Par exemple, va-t-on demander aux consommateurs d'électricité de payer pour les programmes d'efficacité dans l'industrie du transport? Nous croyons que cela n'est pas souhaitable et qu'il faut plutôt, dans un souci d'équité pour tous, maintenir un cloisonnement entre les différents types d'énergie visés, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Car en matière d'efficacité énergétique, il faut également comprendre que la logique diffère grandement

selon le type d'énergie dont il est question. Ainsi, l'efficacité énergétique n'a pas le même impact selon qu'il est question de pétrole, de gaz naturel ou d'électricité. En matière d'électricité, les notions qui priment sont celles du coût total en ressources (CTR) et du test de neutralité tarifaire (TNT). Ainsi, dans ses décisions relatives à l'approbation du plan global d'efficacité énergétique (PGÉE), la Régie se préoccupe non seulement de l'impact sur les tarifs des mesures d'efficacité énergétique mais aussi du test du CRT qui permet de vérifier s'il en coûte moins cher à la clientèle du distributeur d'économiser de l'énergie par l'entremise du PGÉE que de recourir à de la fourniture additionnelle. Ainsi, selon la Régie, l'application de ce test est un indicateur valable permettant de sélectionner les mesures les plus rentables devant être incluses au plan. Donc, d'un point de vue strictement économique, pour que les bénéfices en termes d'économie d'énergie soient maximisés, le coût de réduction de la consommation doit être inférieur au coût marginal d'approvisionnement. Cette logique ne s'applique pas du tout de la même façon dans le cas du pétrole où les économies d'énergie n'ont pas d'influence sur les prix de marché.

Deuxième partie : les redevances annuelles au Fonds vert

Dans le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, il y est mentionné que le secteur industriel québécois a réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 6,8 % de 1990 à 2003. Plus spécifiquement, l'industrie des pâtes et papiers, secteur le plus énergivore, a enregistré une réduction de ses émissions de plus de 25 % alors que sa production industrielle augmentait de près de 30 % sur cette même période. En récompense de cette performance : **une taxe!**

Il est fort décevant pour les grandes entreprises consommatrices de devoir faire face à des augmentations de coûts qui affecteront négativement leur

Mémoire de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

compétitivité. Est-il nécessaire de rappeler que ces entreprises représentent une part très significative des exportations du Québec principalement en direction des États-Unis. Il serait donc peut-être utile d'en vérifier les impacts économiques.

Fort décevant également de constater que certains principes défendus par le Québec devant le gouvernement fédéral ont été rapidement oubliés, notamment la reconnaissance des actions passées en matière de réduction des GES. L'utilisation des mécanismes de marché, privilégiés dans le Protocole de Kyoto, a été largement adoptée par les signataires puisque reconnu e comme plus efficace économiquement que la taxation. Même dans certains cas, des mécanismes protègent la compétitivité des exportateurs qui livrent des produits dans des pays non signataires.

Les grands émetteurs québécois risquent d'être doublement pénalisés. En effet, même si le gouvernement fédéral tergiverse toujours, ses représentants ont clairement signifié qu'un encadrement réglementaire était prévu à plus ou moins brève échéance pour les grands émetteurs finaux.

Les membres de l'AQCIE et du CIFQ sont aussi préoccupés par le processus d'utilisation des sommes d'argent qui seront versées au Fonds vert. Si, dans le cas de l'Agence de l'efficacité énergétique, le gouvernement montre un certain souci quant à l'encadrement, la transparence et la reddition de comptes, le projet de loi est totalement silencieux sur ces mêmes questions en ce qui concerne le Fonds vert. Il s'agit là d'une lacune à laquelle il faut remédier sans faute. L'AQCIE et le CIFQ proposent que, pour cette partie du financement du Fonds, l'organisme soit soumis à des processus similaires notamment une reddition de comptes en audiences publiques devant la Régie.

Troisième partie : la Régie

Dans les notes explicatives du projet de loi, il est mentionné que la Régie se verra confier de nouveaux

mandats concernant le financement des programmes d'efficacité énergétique et qu'elle participera de façon active au processus de reddition de comptes du plan d'ensemble (art. 27 et suivants). À ce chapitre, l'AQCIE et le CIFQ considèrent que le gouvernement doit franchir un pas de plus en mandant la Régie non seulement d'établir les montants annuels que chaque distributeur doit allouer à des programmes d'efficacité énergétique, mais de s'assurer que le plan d'ensemble tienne compte des impacts tarifaires.

Autrement dit, les grands consommateurs d'électricité sont très préoccupés de l'impact à la hausse sur les tarifs que pourraient avoir les modifications actuellement sous étude concernant l'efficacité énergétique. Rappelons que déjà l'élaboration, la mise en place et la réalisation du PGÉE actuel nécessitent des investissements totaux de l'ordre de 170,9 M\$ qui sont amortis sur une période de dix ans, ce qui correspond à une hausse tarifaire de 0,6 % en 2005. Cette hausse représente par exemple une facture de 300 000 \$ annuellement pour une grande entreprise consommant 50 M\$/année. L'Agence ne détient qu'une partie de l'équation alors que seule la Régie est en mesure d'analyser dans sa globalité la situation et l'impact sur les tarifs de l'instauration des mesures d'efficacité énergétique.

Voilà pourquoi, nous recommandons que son rôle soit élargi face à l'Agence, qu'elle préside à des consultations publiques sur l'élaboration du plan d'ensemble et que l'Agence vienne présenter, lors d'audiences publiques, l'état d'avancement et les coûts des différents programmes d'efficacité dans le cadre du processus de reddition de comptes. Cette reddition de comptes ne se ferait donc pas en vase clos, mais de façon ouverte et transparente, ce qui correspond tout à fait à l'état d'esprit et à la nécessaire mobilisation des acteurs derrière les objectifs d'efficacité qui sont collectivement les nôtres.

Parlant des mandats de la Régie, l'AQCIE et le CIFQ ne peuvent passer sous silence le fait qu'à notre sens, et nous l'avons demandé haut et fort lors des consultations qui ont précédé le dépôt de la stratégie énergétique, aucune mesure ne vise à s'attaquer à la question de l'interfinancement. Comme vous le savez,

Portant sur le projet de loi 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

les consommateurs industriels payent 116 % du coût de l'électricité qu'ils consomment, finançant de ce fait à hauteur de 300 millions \$ par année les tarifs résidentiels. Cela revient à dire que pour chaque dollar supplémentaire qui sera investi dans le plan d'ensemble de l'Agence qui sera imputé aux usagers de l'électricité, les grands consommateurs devront défrayer 1,16 \$. Cet interfinancement est contraire au principe voulant que les tarifs doivent être établis en fonction des coûts, la desserte industrielle étant beaucoup moins coûteuse que le résidentiel. Il doit donc être abordé dans le cadre de discussions relatives à une politique tarifaire juste, stable et prévisible dont les grandes entreprises ont impérativement besoin pour continuer à opérer au Québec.

Ainsi, nous considérons que le mandat de mettre fin de façon graduelle à l'interfinancement, tout en évitant un choc tarifaire brutal pour les consommateurs résidentiels, doit être confié à la Régie dans les meilleurs délais. Cette demande s'inscrit également dans la logique du juste signal de prix, indispensable ingrédient des programmes d'efficacité énergétique. Les actuels amendements législatifs seraient une occasion propice pour le gouvernement d'envoyer aux grandes entreprises le signal que leurs demandes sont entendues et prises en considération.

Quatrième partie : l'avenir, c'est aujourd'hui

Il est fort louable de la part du gouvernement d'adopter des mesures de long terme comme les plans d'ensemble de dix ans en matière d'efficacité énergétique. Mais, les grandes entreprises vivent une situation beaucoup plus urgente et difficile. On peut même se demander à quoi serviront les programmes d'innovation technologique destinés à la grande entreprise dans dix ans, si elles ont fermé leurs portes entraînant dans leur sillon sous-traitants et employés?

Permettez-moi de vous faire part des résultats d'un sondage commandé tout récemment par l'AQIC et le CIFQ et qui devrait inciter les décideurs que vous

êtes à la réflexion. Nous assistons à l'heure actuelle à une rupture de tendance marquée en matière d'investissements des grandes entreprises. Après avoir atteint un sommet en 2000, ils connaissent depuis 2003 un déclin régulier. Pire encore, les trois quarts des investissements réalisés visent le maintien des installations et non leur expansion. Comme les grandes entreprises sont encore malgré tout responsables de plus de la moitié des investissements de tout le secteur manufacturier du Québec, ce déclin peut donc s'avérer catastrophique et avoir un effet d'entraînement sur un nombre important de PME sous-traitantes, dont l'existence est souvent liée à une grande entreprise. En termes d'investissement par travailleur, en 2006, le Québec arrive au 9^e rang tout juste avant l'Île-du-Prince-Édouard. Rien pour se réjouir!

Qui plus est, ce constat est malheureusement partagé par des observateurs avertis de l'économie comme Claude Picher du journal La Presse qui, dans un article publié le 18 novembre dernier et citant des données récentes de l'ISQ, affirmait que la part du Québec dans le PIB canadien dégringolera de 21,5 % en 1998 à 19,5 % en 2007. Il ajoute que le Québec se situe au 54^e rang des états américains et des provinces canadiennes et mentionne que des cinq grandes régions du Canada, le Québec est celle qui affiche la plus faible croissance. Quant à l'augmentation de 41 % du PIB par habitant, qui peut sembler une donnée intéressante, elle est malheureusement attribuable au déclin démographique plutôt qu'à la vitalité des investissements. Il indique également que les taxes élevées, la dette et la bureaucratie entravent les immobilisations et la création de richesses. Sombre portrait que nos entreprises ne peuvent que confirmer, lorsqu'elles voient se multiplier hors Québec des investissements majeurs dans des projets de fort volume qui viennent directement en compétition avec nos usines.

En plus, il faut savoir que nos usines opèrent déjà à capacité, à près de 95 %. Pourtant, les marchés internationaux dans leur secteur d'activité sont en croissance, ce qui signifie que si elles ne font pas d'expansion au Québec, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'occasions d'affaires, c'est parce que le climat d'insécurité en matière de coûts de l'électricité est trop négatif.

Mémoire de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

Il faut aussi savoir que l'électricité représente en moyenne 25 % de leurs coûts d'opération pouvant aller dans certains cas jusqu'à 60 %, voire 80 %. Quand une direction d'entreprise locale est dans l'incapacité de dire à son siège social combien un de ses principaux intrants, l'électricité, lui coûtera dans les prochains mois et années, comment pourra-t-elle la convaincre d'investir ici? Jusqu'à tout récemment, les coûts d'électricité ont été un facteur favorable pour l'installation dans les régions d'entreprises fortement consommatrices, mais depuis la fin du gel tarifaire, les tarifs sont volatiles, les prévisions constamment révisées, des augmentations, qui totaliseront en avril 2007 14 % en 3,5 ans, ont été imposées, plus un interfinancement coûteux. Que font les entreprises? Elles investissent hors Québec. Une liste d'une quinzaine de projets d'investissements (voir tableau en annexe) qui auraient pu se réaliser au Québec par des compagnies comme Alcan, Alcoa, Erco mondial, Eka qui se sont retrouvés en Indiana, au Brésil, en Islande, en Australie, au Chili.

Combien de projets de la sorte le Québec peut-il se permettre d'échapper? Combien faut-il de PME pour remplacer des usines qui emploient des milliers de personnes? Comment assurer l'occupation du territoire québécois si les usines qui ont fait naître et vivre des villages les quittent? Comment assurer la reconversion des travailleurs quand on sait que l'âge moyen est de 50 ans dans nos usines?

Il est également important de comprendre que les coûts d'électricité sont pour ces entreprises le seul facteur sur lequel le gouvernement a une prise directe. En effet, dans les autres juridictions où elles s'installent, les coûts de main-d'œuvre, de transport, de santé-sécurité et d'environnement, incompressibles au Québec, sont souvent moindres. Le coût et la disponibilité d'électricité deviennent alors LES facteurs de localisation qui jouent en faveur du Québec, encore faut-il pouvoir continuer à s'en servir. Cela est impossible sans un engagement ferme du gouvernement en faveur de l'électricité comme moteur du développement économique. Nous ne demandons pas de subvention, nous voulons simplement pouvoir continuer de compter sur une matière première indispensable à notre fonctionnement à un coût qui nous permet d'être compétitifs sur les marchés mondiaux.

Nous réitérons aujourd'hui nos demandes avec d'autant plus de force que la situation s'est aggravée dans nos usines depuis la consultation sur la stratégie énergétique. Pour demeurer compétitives, donc en opération, les grandes entreprises consommatrices d'électricité du Québec ont besoin que le gouvernement :

- Confirme officiellement et inscrive en toutes lettres dans la stratégie énergétique le rôle de l'électricité comme outil de développement économique régional;
- S'engage à tout mettre en œuvre et rapidement pour préserver le patrimoine industriel que représentent les grandes entreprises consommatrices;
- Envoie un signal non équivoque à la société d'État en faveur de l'établissement de tarifs compétitifs par le biais d'une politique tarifaire stable, juste et prévisible.
- Confie à la Régie le mandat de mettre fin à l'interfinancement en évitant un choc tarifaire pour les consommateurs résidentiels.

En ce qui a trait plus précisément au projet de loi sous étude, il nous semble indispensable que le financement des programmes d'efficacité énergétique ne vienne pas causer de pression à la hausse sur les tarifs alors que nous payons déjà plus que notre part. L'élaboration du plan d'ensemble doit donc faire l'objet de consultation devant la Régie de l'énergie et selon les règles d'un tribunal quasi-judiciaire qui y sont en vigueur et doivent faire l'objet de recommandations au gouvernement. De même, le processus de reddition de comptes qui se doit d'être ouvert, transparent et imputable pour permettre à tous les partenaires d'être au fait des différents programmes et de leur efficacité, doit se dérouler en audiences publiques devant la Régie. Un processus semblable de reddition de comptes doit également s'appliquer au Fonds vert.

En outre, nous considérons impératif qu'un autre mandat soit confié à la Régie relativement à l'élimination de l'interfinancement de façon graduelle afin d'éviter tout choc tarifaire aux consommateurs résidentiels, mais dans le respect des principes de juste signal de prix et de tarifs fixés en fonction des coûts.



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

Pour diffusion immédiate
Tous les médias du Québec

Compétitivité des tarifs industriels : **La stratégie énergétique ne va pas assez loin pour les grandes entreprises**

Montréal, le 4 mai 2006 –L'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) s'est réjoui du dépôt de la stratégie énergétique du gouvernement du Québec, mais a déploré le fait qu'elle contienne peu de mesures visant à mettre fin à l'actuel climat d'insécurité en matière tarifaire, qui freine le développement de nouveaux projets d'investissements et met même en péril la pérennité de certaines entreprises.

Comme l'a déclaré son président, M. Michel Gariépy : « Nous sommes contents qu'enfin la stratégie soit déposée, car elle constitue une pièce maîtresse, qui doit s'intégrer à l'approche globale de développement économique du gouvernement. L'économie du Québec s'est fondée en bonne partie sur de grandes entreprises créatrices d'emplois de qualité et de richesses en région, qui ont transformé l'électricité en biens, dont plus du tiers est destiné à l'exportation. Pour qu'elles puissent continuer à jouer ce rôle moteur dans l'économie des régions, qui se traduit par une contribution annuelle au PIB de 2,4 milliards\$, il est impératif que les coûts d'électricité, qui peuvent représenter jusqu'à 60 % de leurs coûts d'opération, demeurent compétitifs. Or, rien dans la stratégie déposée aujourd'hui ne nous permet d'en être assurés. »

Un climat d'insécurité qui nuit aux investissements

En moins de 30 mois, les grandes entreprises ont subi quatre augmentations de tarifs et connu la fin de certains programmes d'options tarifaires, ce qui a majoré leur facture de 10 %, auxquels s'ajoute la dernière augmentation de 5,3 % depuis 1er avril dernier, qui leur coûte à elle seule 102 millions\$ par année. Plus de 15 % de hausse des coûts qui se cumule aux impacts négatifs de l'appréciation de 25 % du dollar canadien face à la devise américaine.

De plus, pour ne donner qu'un exemple, la demande de hausse tarifaire de 10,1 % pour 2007, déposée par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie en août dernier qui, suite au tollé de protestations, a été rabaisée en toute hâte à moins de 5 % par le



PDG, lors d'un point de presse, sans plus d'explications. Voilà qui sent davantage l'improvisation que la prévisibilité si chère à la grande industrie et qui n'est pas de nature à la rassurer. Car, il faut bien comprendre que même si la stratégie énergétique prévoit un gel du bloc patrimonial, ce qui est très positif, les tarifs industriels au Québec sont de moins en moins compétitifs face aux autres juridictions en raison de l'inter financement qui, à lui seul, représente un coût de 300 millions \$ par année pour la grande industrie et des modifications aux méthodes d'allocation des coûts actuellement étudiées par la Régie.

D'ailleurs, force est de constater que lorsqu'il est question de comparer les coûts de l'électricité, on utilise souvent en références des villes comme New York, Boston ou Ottawa alors que les grandes entreprises consommatrices sont localisées hors des grands centres urbains. C'est ainsi que le nombre de juridictions les accueillant et offrant des tarifs moins élevés que le Québec est en croissance. Il s'agit par exemple au Canada du Manitoba et de la Colombie-britannique, aux États-Unis, du Tennessee, du Kentucky et du Missouri sans compter des pays comme le Brésil, la Norvège, l'Afrique du Sud, le Chili, le Bahrein, l'Australie et l'Islande.

En raison du climat d'insécurité en matière tarifaire, les grandes entreprises consommatrices d'électricité ont retardé des modernisations projetées, mis en veilleuse des investissements, certaines ont carrément délocalisé des opérations. Il y a donc urgence que le gouvernement prenne un engagement formel quant à son intention de continuer à miser, grâce à sa politique tarifaire, sur les entreprises qui transforment l'électricité en richesses, en emplois, en activités économiques et en dynamisme des communautés. Les projets de développement hydro-électrique et éolien dont il est fait état dans la stratégie sont certes intéressants, mais demeurent un apport ponctuel et limité dans le temps à l'économie par opposition à une présence continue et à une pérennité des entreprises présentes sur le territoire depuis des décennies.

Les grandes entreprises consommatrices réitèrent donc leur demande en faveur d'une politique tarifaire stable, juste et prévisible qui leur permette de demeurer compétitives dans leurs industries respectives. Pour ce faire, le gouvernement devra fournir des lignes directrices claires à la Régie de l'énergie, pour l'inciter à utiliser d'autres critères pour moduler son approche

de fixation des tarifs. Il devra également lui fournir des orientations pour que se règlent les questions cruciales de l'interfinancement des tarifs et des modifications aux méthodes d'allocation des coûts.

Une mise en application concertée

L'Association a tenu à saluer certains engagements contenus dans la stratégie énergétique concernant notamment le développement hydraulique, la diversification des sources d'approvisionnement de gaz naturel, les économies d'énergie et plus spécifiquement la restructuration de l'agence de l'efficacité énergétique.

« Cette stratégie a été précédée d'une très vaste consultation. Nous souhaitons que sa mise en application se fasse de façon concertée entre les représentants de la grande industrie, le gouvernement, la Régie de l'énergie et Hydro-Québec. Il y a urgence de rétablir une relation d'affaires de long terme, fondée sur la confiance et la réciprocité entre tous les intervenants dans le dossier de l'électricité. Il est également essentiel que le gouvernement fasse les liens attendus et annoncés entre cette stratégie et la stratégie de développement économique récemment lancée, l'Avantage québécois pour éviter les incohérences, le travail en vase clos et pour que la main droite cesse d'ignorer ce que la gauche fait. C'est une question de santé économique des entreprises, des régions, bref de tout le Québec », a conclu le président de l'AQCIE.

À propos de l'AQCIE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) représente les plus importants consommateurs d'électricité établis au Québec, soit la presque totalité des secteurs industriels dont la facture totale d'énergie électrique s'élève à près de 1,5 milliard \$ par année. Les membres de l'AQCIE souscrivent près de 60 % de la puissance électrique industrielle totale du Québec, ce qui représente environ 42,6 tWh.

Source :
Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)

Pour renseignements

Luc Boulanger, directeur exécutif AQCIE
(514) 919-6050

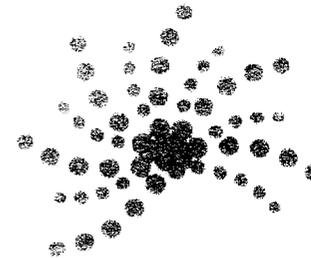


**Annexe du mémoire déposé
devant la Commission
parlementaire de l'Économie
et du Travail**

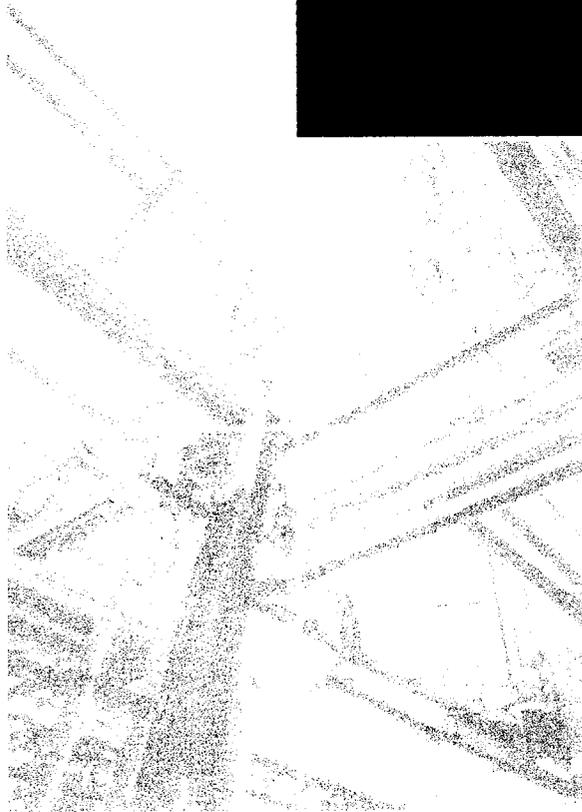
Le 29 novembre 2006

PRÉSENTÉ PAR

AQCIE

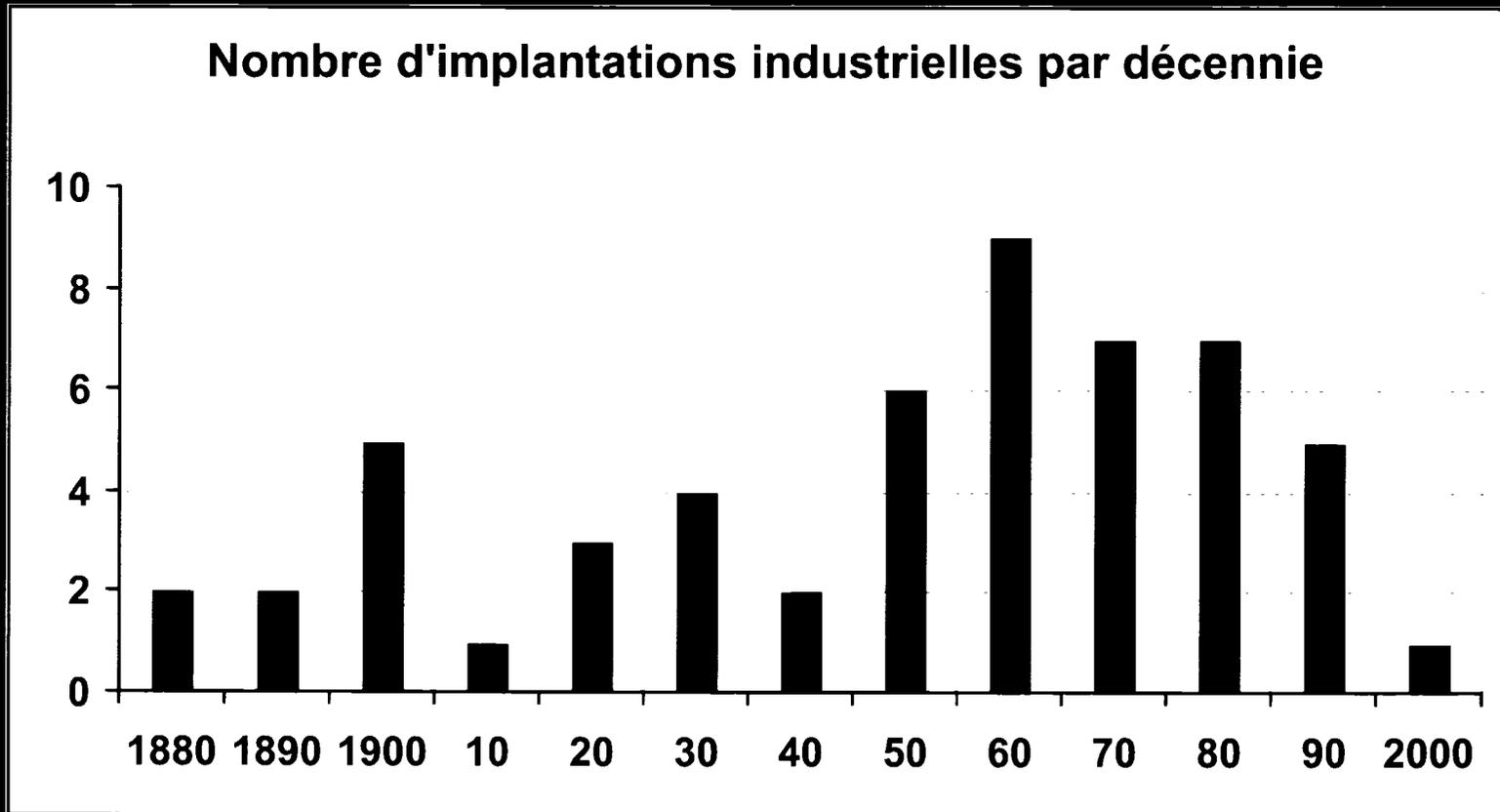


L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ



Portrait

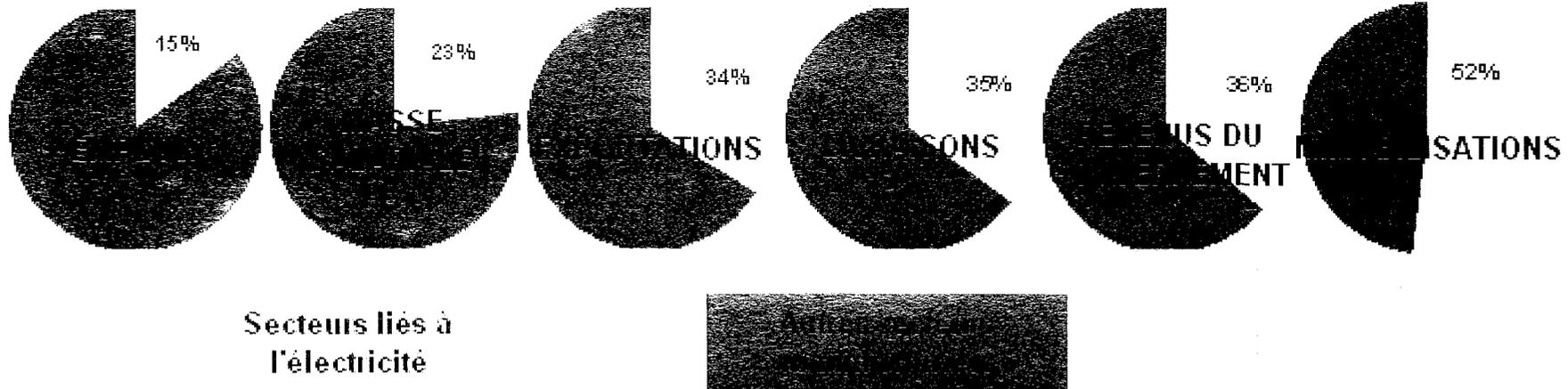
- Plus d'un siècle de développement industriel



Source: Sondage E&B Data, 2006.

Portrait (suite)

- Un effet de levier sur l'économie québécoise

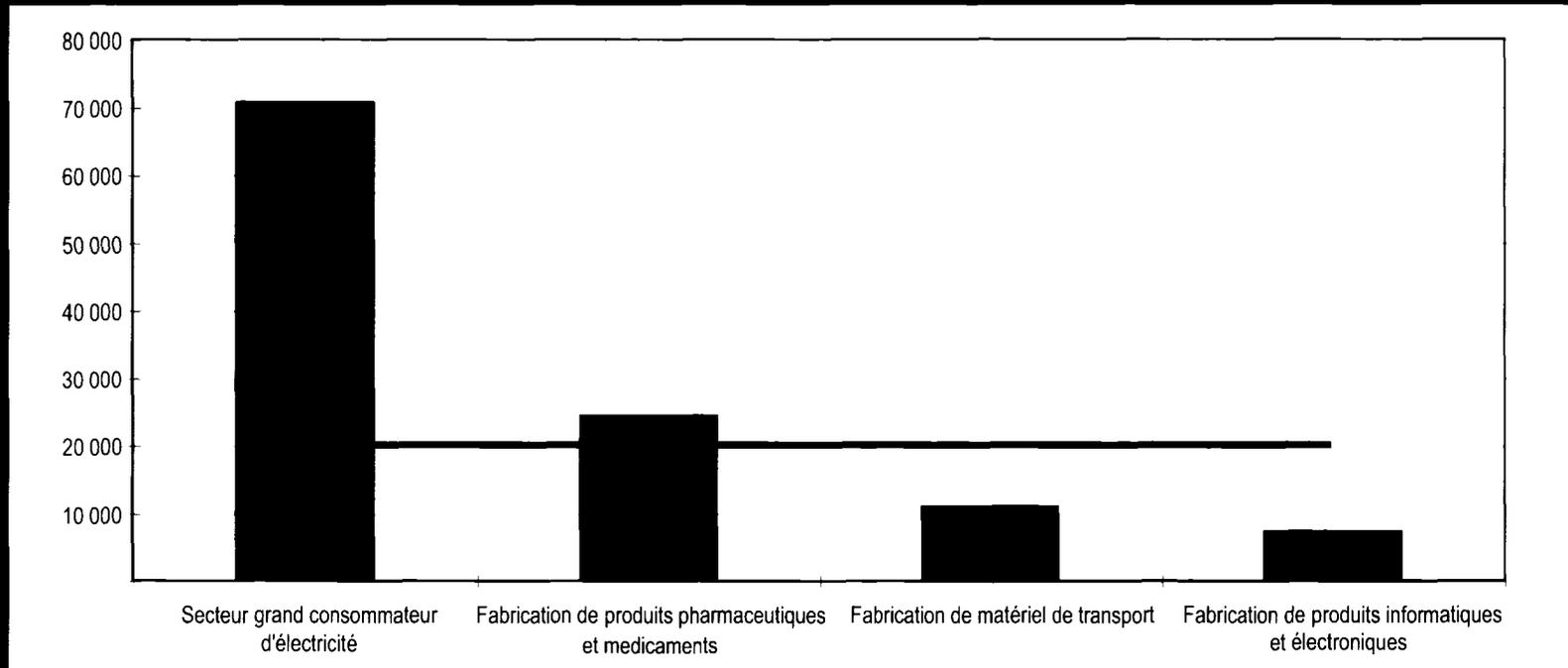


Source : Registre des entreprises 2006 et Statistique Canada
Compilation : E&B DATA

Portrait (suite)

**Un pilier de l'investissement industriel au Québec
(52 % en 2005), plus de trois fois la moyenne
manufacturière**

**Comparaison de la valeur des investissements par travailleur des
industries grandes consommatrices d'électricité, Québec 2003 (\$)**



Source: Statistique Canada

Des activités essentielles à la prospérité des régions ressources

Indicateurs de création de richesse dans les régions ressources du Québec

Régions ressources (regroupement de régions administratives)	Population ('000) 2005	Répartition du nombre des entreprises grandes consommatrices d'électricité (%) - 2006	PIB per capita en \$ 2004	Revenu personnel par habitant (incluant paiements de transfert) en \$ 2005	Indice * de dépendance économique (prov. Québec = 100) 2003	Dépenses en immobilisations per capita dans le secteur de la fabrication en \$ - 2004
Régions ressources Rive Nord**	264	88%	30 790	27 064	127,5	2 144
Régions ressources Rive Sud***	299	12%	23 758	24 070	188	305

Sources: Compilation E&B DATA, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

* Données pondérées par les populations de chaque région.

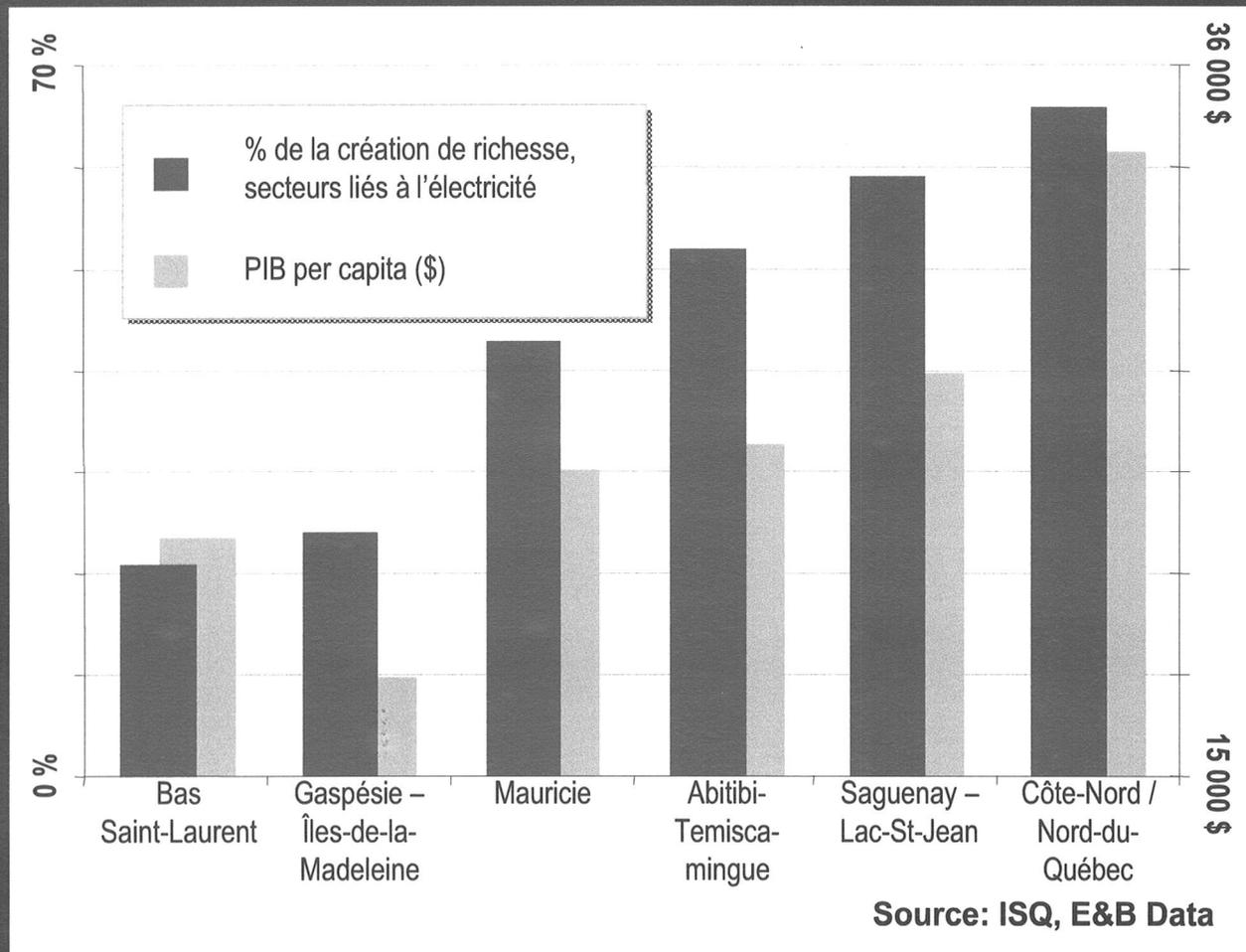
** Les régions ressources Rive Nord incluent les régions administratives suivantes: l'Abitibi-Témiscamisque, la Côte-Nord, la Mauricie, le Nord-du-Québec ainsi que le Saguenay-Lac-St-Jean.

*** Les régions ressources Rive Sud comprennent les régions administratives suivantes: le Bas St-Laurent et la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

Des activités essentielles à la prospérité des régions ressources (suite)

- **Dans les régions situées au nord du St-Laurent, la part de création de richesse attribuable aux industries liées à l'électricité s'élève à 54 % et atteint même 59 % et 66 % dans les régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec**
- **Ces régions sont nettement avantagées sur le plan du PIB, des revenus par habitant, de niveaux de dépendance, de taux de chômage et d'investissements**
- **L'électricité demeure donc un facteur majeur du développement économique des régions du Québec**

Des activités essentielles à la prospérité des régions ressources (suite)

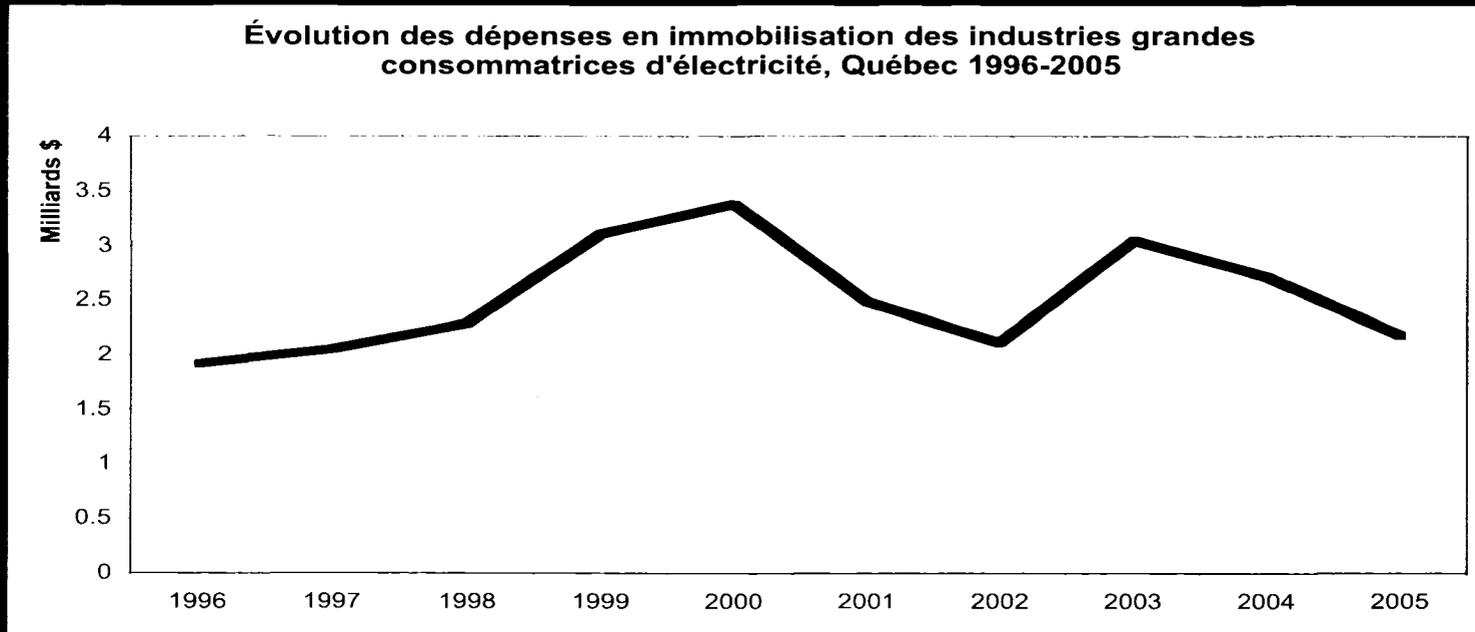


Investissement : Vers une rupture de tendance ?

Signes de ralentissement de l'investissement

Après un sommet en 2000, déclin régulier depuis 2003

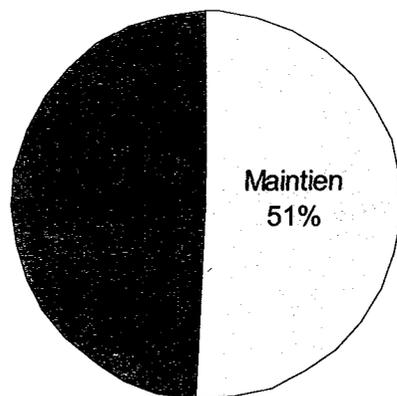
(Note en 2002-03, investissements reliés à Alouette)



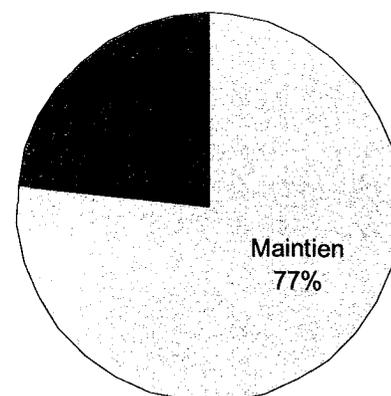
Investissement : Vers une rupture de tendance ?

Investissements de maintien (modernisation, environnement, santé-sécurité) plutôt que d'expansion, même si les capacités de production sont presque entièrement utilisées (94 %).

Répartition de la valeur des investissements des industries grandes consommatrices d'électricité, Québec 1994-2005



1994-2003



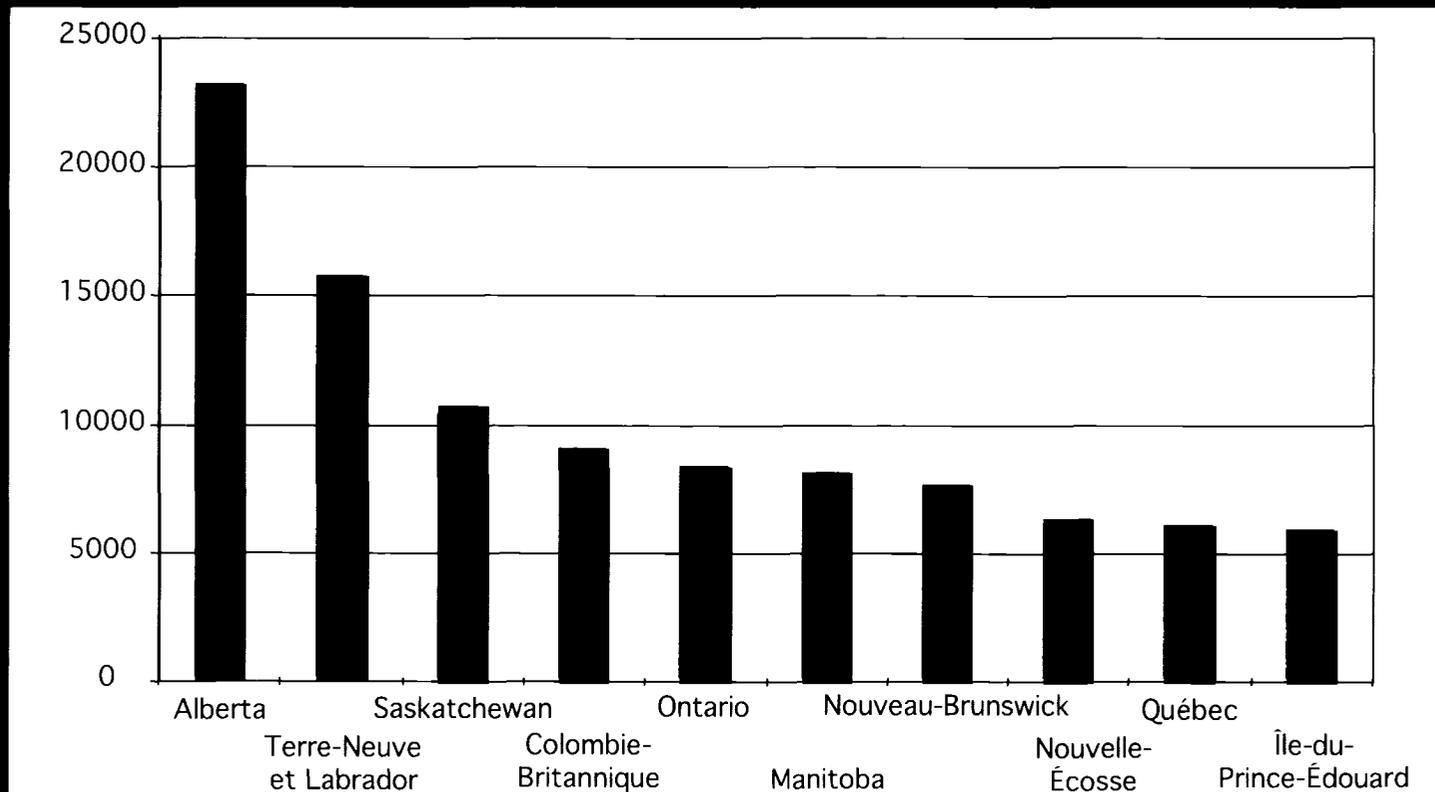
2004-2005

Sources:
Sondages E&B DATA
2004 et 2006

Investissement : Une situation précaire

- Malgré les investissements considérables (la moitié du secteur manufacturier) des grands consommateurs, le Québec est au 9^e rang des provinces canadiennes

Investissement par travailleur en 2006 (\$)
Comparaison interprovinciale (source CD Howe Institute)



Données récentes de l'ISQ

- **Citées par Claude Picher de La Presse 18-11-06**
 - **PIB du Québec dans le PIB canadien**
 - **De 21,5 % en 1998 à 19,5 % en 2007**
 - **PIB par habitant du Québec dans le Canada**
 - **De 85,6 % en 1998 à 79,6 % en 2007**
 - **Québec au 54^e rang des états américains et provinces canadiennes et plus faible croissance des cinq grandes régions canadiennes**

Constats de Claude Picher

- **Taxes, dette et bureaucratie freinent création de richesse et dépenses d'immobilisations**
- **Augmentation de 41 % du PIB par habitant n'est pas dû au dynamisme économique mais au déclin démographique**
- **Désarroi du secteur manufacturier mal préparé et outillé face à la brusque remontée du dollar et aux défis de la concurrence internationale**

Nouveaux projets hors-Québec depuis 2000

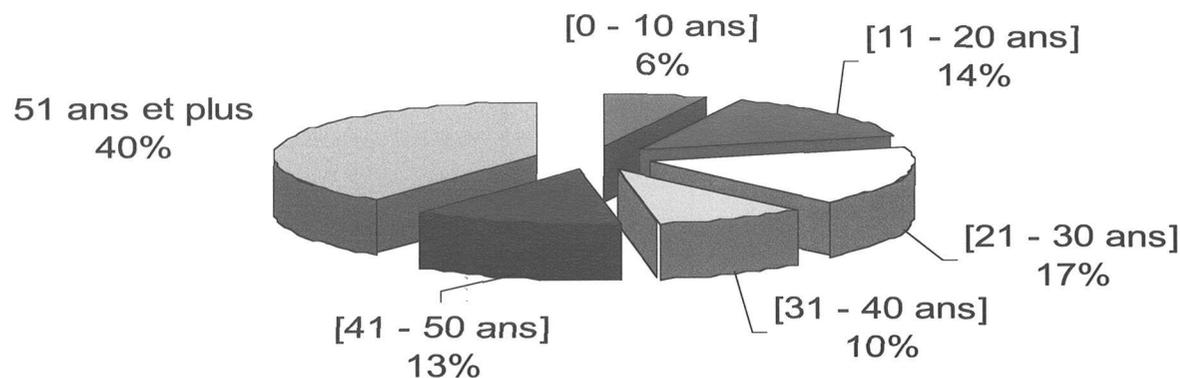
Investisseur	Pays	Produit	Capacité de production	
			Capacité physique	% de la capacité de production de la plus grande usine québécoise
Qatar Petroleum	Qatar	Alkyl-benzène linéaire	100 000 t	83%
Nucor	Etats-Unis (Indiana)	Acier	2M t	111%
Alcoa	Islande	Aluminium primaire	325 000 t	72%
Alcan	Australie	Alumine	1.8M t	144%
CVRD	Brésil	Boulette de fer	6M t/chaîne de production	133%
British Petroleum	Etats-Unis (Indiana)	Produits pétroliers	14M de gallons/jour	162%
Nine Dragons	Chine	Carton plat	680 000 t	567%
Eka	Brésil	Chlorate de sodium	60 000 t	38%
Ercó	Chili	Chlorate de sodium	60 000 t	38%
Ineos	Angleterre	Chlore-alkali	453 592 t	146%
Elkem	Islande	Ferro-silicium	40 000 t	133%
Papierfabrik	Allemagne	Papier cannelure	400 000 t	193%
UPM	Chine	Papier fin	408 000 t	74%
Pan Asia	Chine	Papier journal	335 000 t	57%
San Juan de Nieva	Espagne	Zinc	458 000 t	167%

Des investissements qui échappent au Québec

Les annonces d'investissements majeurs ont virtuellement cessé au Québec. Les économies émergentes et même les anciennes économies industrielles construisent des usines neuves alors que le stock des usines et infrastructures québécoises continue de vieillir.

Source: Sondages E&B DATA, 2004, 2006

Distribution des usines selon leurs âges



Source : E&B DATA – Sondages 2004 et 2006 - n=63